REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

1 1 4 /AP/MINFOF/SGIDF/SCIMP

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le 2 4 NOV 2009

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration chargée des Forêts procèdera au classement au profit de la Commune de Mvangan d'un massif forestier de **44 730 hectares**, situé dans le Département de la Mvilla, Arrondissement de Mvangan, Province du Sud et délimité ainsi qu'il suit :

DESCRIPTION DU MASSIF FORESTIER

Le point de base A de coordonnées UTM 032 N (X : 799 751 m ; Y : 266 797 m) est situé au village Meyos à l'intersection de la rivière Nlobo et la route Abang – Mebosso.

Les limites de cette forêt sont les suivantes :

<u> A l'Ouest</u> :

• Du point A, suivre en amont Nlobo sur une distance d'environ 24,88km pour atteindre le point B (803 889; 287 832), situé à sa confluence avec son affluent dénommé Sas;

Au Nord et à l'est :

- Du point \mathbf{B} , suivre en amont Sas sur une distance de 3,68 km pour atteindre le point \mathbf{C} (807 192 ; 287 842) situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;
- Du point C, suivre en amont cet affluent sur une distance de 6,72 km pour atteindre le point D (811 439 ; 283 744) situé à sa source ;

- Du point **D**, suivre la droite **DE** = 2,35 km de gisement 113 degrés jusqu'au point **E** (813 604; 282 834), situé à la confluence d'un affluent non dénommé avec la rivière Bonyo;
- Du point E, suivre en amont Bonyo sur 7,05 km pour atteindre le point F (817 235 ; 277 786), situé à sa confluence avec son premier affluent non dénommé ;
- Du point \mathbf{F} , suivre la droite $\mathbf{FG} = 4,38$ km de gisement 109,5 degrés pour atteindre le point \mathbf{G} (821 366 ; 276 317), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;
- Du point G, suivre la droite GH = 5,76 km de gisement 167 degrés pour atteindre le point H (822 690 ; 270 709), situé à la source de la rivière Mbazele ;
- Du point **H**, suivre Mbazele en aval sur une distance de 6,90 km pour atteindre le point **I** (825 663 ; 266 191), situé à son intersection avec la route Amvom Mebosso ;
- Du point I, suivre la route jusqu'à Mebosso soit une distance de 13,16 km d'où le point J (819 998; 256 284);

Au Sud:

- Du point **J**, suivre la même route vers Memgame jusqu'à son intersection avec la rivière Miangale d'où le point **K** (817 112; 258 345);
- Du point **K**, suivre en amont Miangale puis son affluent de gauche le tout sur une distance de 2,65 km pour atteindre le point **L** (815 468 ; 260 171), situé à sa source ;
- Du point L, suivre la droite LM = 5,77 km de gisement 292 degrés pour atteindre le point M (810 118; 262 332), situé à la confluence de la rivière Minlolo avec son premier affluent.
- suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 4,90 km pour atteindre le point M (695 490; 535 460), situé à sa confluence avec Mola;
- Du point **M**, suivre en amont minlolo sur une distance de 9,44 km pour atteindre le point N (802 873 ; 265 129), situé à son intersection avec la piste Alombo Méyos.
- Du point N, suivre cette piste vers Meyos jusqu'au pont sur le cours d'eau Nlobo d'où le point A dit de base.

Le massif forestier ainsi circonscrit couvre une superficie de quarante quatre mille sept cent trente hectares (44 730 ha)

Le plan du massif forestier à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune du Sud à Ebolowa, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Mvilla à Ebolowa, à la Préfecture d'Ebolowa, à la Sous-préfecture de Mvangan et à la Mairie de Mvangan.

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours de 30 (trente jours) pour compter de la date d'affichage du présent avis au public dans le Chef lieu du Département de la Mvilla./-

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

<u>AMPLIATIONS</u>:

- MINFOF/DF

- GOUVERNEUR/ Sud

- DPFF/Sud

- PREFET/ Mvilla

- SOUS-PREFET/ Mvangan

- MAIRIE/ Mvangan

MGOLLE NGOLLE Elvis

